



## **SYNDICAT REGIONAL DES TRAVAILLEURS DU RAIL DE PSE**

### **Chronologie d'une grève.**

#### **Du retard à l'allumage...**

- Après les grèves carrées du: 9 mars (SUD/CGT/UNSA/CFDT) du 31 mars (SUD/CGT) du 26 avril (SUD/CGT/UNSA/CFDT)
- Après la tentative de grève reconductible du 18 mai (SUD-Rail tout seul)
- Après les grèves rectangulaires de la CGT des 18/19 mai et 25/26 mai

Après tous ces faux départs, au final, l'ensemble des fédérations ont appelé à une grève reconductible à partir du 31 mai. Il était temps. **Nous étions en pleine grève reconductible de certains secteurs professionnels sur la loi El Khomri et à 10 jours de l'Euro, le contexte nous était donc plutôt favorable.**

#### **....puis vient le temps des trahisons:**

Mais dès le WE du 28/29 mai, la fédération CFDT, profitant de la situation sociale explosive sur la loi El Khomri, négociait directement avec le gouvernement, dans le dos de la direction de la SNCF et ..des cheminots, un accord d'entreprise en dessous du RH0077. Dès le lundi 30 mai, la CFDT retirait son préavis. **Cette trahison permettait au gouvernement de fissurer l'unité syndicale, il ne lui manquait plus qu'à obtenir l'aval de la fédération UNSA afin de pouvoir faire signer les accords de branche et l'accord d'entreprise.**

Le 3 juin, après 3 jours de grève, la fédération UNSA, sans rien obtenir, si ce n'est de vagues promesses sur la dette, se retirait du mouvement.

**La signature des accords était la condition nécessaire au gouvernement afin de casser la grève reconductible.**

**Avec la trahison de la fédération UNSA, le gouvernement venait d'obtenir les 30% nécessaires afin de valider ces accords de branche et d'entreprise.** Cette deuxième trahison, en pleine grève fut également un sale coup pour les grévistes. Le 8 juin la fédération UNSA signait l'accord d'entreprise et celui de branche. Le 9 juin le décret socle était publié au journal officiel, le soir, la fédération CGT n'appelait déjà plus à reconduire la grève, mais laissait les AG décider des suites du mouvement, ce qui fut interprété par certaines AG, comme le coup de sifflet final.

SUD-Rail voulait utiliser le levier de l'Euro afin de faire reculer la direction/gouvernement, nous pensions que c'était une carte à jouer. Mais grâce aux signatures de l'accord de branche(8 juin), le gouvernement a pu publier le décret socle dès le lendemain, nous prenant de court et mettant les AG devant le fait accompli.

**Même si dans certaines AG, comme sur Paris Sud Est, l'unité syndicale SUD-Rail/CGT/UNSA a été exemplaire, certaines fédérations auront vraiment tout fait afin de saboter le rapport de force gagnant.** Une à une les AG ont repris le travail, les dernières reprenant le 16 juin sur la région. Fin du match

## **Accord d'entreprise: Quand la CFDT utilise la mobilisation sur la loi El Khomri pour négocier...à la SNCF.**

Depuis le début du conflit, c'est-à-dire depuis le 9 mars, la CFDT a expliqué que les cheminots n'étaient pas concernés par la loi El Khomri qu'il ne fallait donc pas se mobiliser sur cette loi. C'est pour cela que le 31 mars la CFDT, mais aussi l'UNSA, n'avaient pas appelé à la grève à la SNCF et qu'aucune mobilisation sur la loi el Khomri n'était faite par ces deux fédérations. **Pourtant, c'est bien grâce au contexte social explosif, alors que les raffineries, les routiers, les éboueurs étaient en grève, que le gouvernement a pris en charge directement le dossier, afin d'éteindre le feu.**

Mais c'est aussi parce que la grève s'annonçait particulièrement suivie à la SNCF que le gouvernement a fait directement des concessions.

**C'est absolument insupportable de voir la CFDT, profiter du rapport de force créé par les autres afin de négocier, donner l'impression du consensus et casser la mobilisation.** Pendant des mois nous avons construit un rapport de force puissant. Lorsque les choses sérieuses arrivent, la CFDT s'appuie sur nos luttes pour négocier dans notre dos, c'est écœurant d'opportunisme.

## **Non, l'accord de branche n'est pas le cadre social harmonisé promis par la SNCF.**

Dès juin 2014 la direction de la SNCF nous avait vendu la réforme du système ferroviaire comme une chance afin de mettre en place des conditions de travail équitables entre opérateurs ferroviaires. Dans un contexte où la concurrence du fret a lieu depuis 2003, celle des trains de voyageurs internationaux depuis 2010, des trains nationaux en 2020 et des TER en 2024, l'argument faisait mouche. Pourtant il est illusoire de croire que le décret socle comme la convention collective, permettront une concurrence équitable avec la SNCF.

En effet **les opérateurs privés pourront se positionner sur le marché avec:**

- **des contrôleurs au régime sédentaire.**
- **La majorité des cheminots du privé à 104 Repos Périodiques** (matériel/infra/guichets/bureau)
- **Une zone de résidence de 50 Km, sans dépasser les 45 minutes de trajet.**
- **Un 19/6 glissant pour les roulants**
- **30 Repos Doubles pour les roulants et sédentaires** (activités liées aux horaires de transport) **et aucune obligation pour les autres.**
- **Pour les roulants 117 repos au lieu des 126** (116 RP+10 RM)
- **Pour les sédentaires dont l'activité est liée aux horaires de transport passage à 113 repos au lieu des 122 du régime B (114 RP+8 RU) ou 132 du régime C ( 118 RP+14 RU)**

**Comment croire que le pire a été évité, la SNCF ne pourra pas rester compétitive.** Au regard du niveau de l'accord de branche comme du décret socle, il y a tout lieu d'être inquiets pour notre avenir.

**Le chantage qui nous sera fait demain: nos emplois ou nos conditions de travail.**

Pour cela l'article 49 de l'accord d'entreprise sera bien utile...

## Non l'accord d'entreprise n'est pas un copié collé du RH0077.

Contrairement à ce qui a été annoncé, le RH0077 et l'accord d'entreprise sont bien différents.

De plus, la version négociée par la CFDT et le gouvernement du 1 juin, n'est pas la même que la version négociée sous la pression de la grève le 7 juin. **Il y a eu des bougés et si ceux-ci sont largement insuffisants ils n'en demeurent pas moins bien réels.**

### Différence entre le RH0077 et l'accord d'entreprise:

- **Fin des comités du travail (CRT) et de la commission nationale mixte (CNM)**, ces deux instances avaient donné plusieurs interprétations en faveur des agents. (allo 9h, taux B)
- **Nous n'avons toujours pas la version écrite du RH0677/0657/0073.** La direction a donné un délai de 6 mois pour les négocier.
- **Fin du titre 3(encadrement) remplacé par un accord sur le forfait jour, qui sera négocié uniquement avec les syndicats représentatifs... dans l'encadrement.**
- Article 6: « **modification des JS et des repos 24 heures avant et modification de leurs heures 1 heure avant la PS** »
- Article 25: création de 3 nouveaux régimes de travail (2X8) pour les agents des EIC. **Ces régimes ont pour but de passer certains postes de 3X8 en 2X8 et donc de supprimer...des centaines de postes.**
- Article 26: **la durée du travail effectif passe pour les sédentaires de 9h30 à 10h.**
- Articles 37 et 38 : **les prises de services délocalisées sont possibles pour les agents de l'équipement.** En effet, le temps de trajet pour les agents en déplacement ou effectuant un remplacement ne sera pas décompté pour ne pas dépasser la durée maximale de travail.
- Article 49: **cet article permet de redescendre au niveau de l'accord de branche, sur proposition du chef d'établissement mais uniquement avec l'aval des syndicats signataires de l'accord.**

### Différences entre l'accord du 1 juin et celui du 7 juin.

- Article 6: pour modifier vos journées il y avait 4 conditions, il y en a maintenant 3. **La plus contraignante: « remplacement d'un agent dont l'absence n'a pas été programmée » a été retirée.**
- Article 26: **les TA restent sur la base de 9h30 de travail effectif, au lieu des 10h dans la première version de l'accord.**
- Article 37: **limitation dans le temps pour les agents de l'infra dans le non décompte du temps de trajet.**
- Article 49: **les élus locaux pourront donner leur avis sur les dérogations à l'accord d'entreprise, mais ne pourront pas s'y opposer.**

SUD-Rail ne crie évidemment pas victoire, il n'en demeure pas moins que sans notre lutte, ces articles n'auraient jamais été modifiés, il faut aussi en avoir conscience.

### Fallait-il signer ou s'opposer à ces accords!

Après consultation de ses adhérents SUD-Rail n'a pas signé et s'est opposé à ces accords.

**Nous avons fait grève contre l'accord d'entreprise et de branche, ce n'était donc pas pour les signer, car autrement, pourquoi avoir fait grève!**

Certains vous expliqueront que grâce à ces accords l'essentiel aura été préservé. Et que s'opposer à tout, c'était prendre le risque de revenir au plus bas niveau.

**Tout d'abord il faut savoir que l'accord de branche et le décret socle sont quasiment identiques.**

Enfin qui peut croire que la SNCF nous aurait mis au niveau du décret socle si aucun accord d'entreprise n'avait été signé! Par contre s'y opposer aurait inévitablement relancé la mobilisation et permis une renégociation.

## A quoi a servi cette grève finalement ?

Certains vous expliqueront que vous avez fait grève pour rien. Pourtant c'est bien grâce au rapport de force des grévistes que la CFDT et l'UNSA ont pu négocier la misère. **Le jour où il n'y aura plus de rapport de force, où l'on ne fera plus peur, s'ouvrira l'aire de la régression sociale accélérée encore plus dévastatrice.**

**L'accord d'entreprise négocié directement avec le gouvernement et la CFDT, n'est pas le même que celui du 7 juin. Des reculs ont été concédés, ceux-ci sont bien le fruit de notre lutte.**

Enfin dans quel état seraient nos conditions de travail si face à une attaque aussi importante, nous n'avions pas fait grève!

L'année prochaine il y a une grande probabilité d'alternance politique. La plupart des candidats s'accordent sur un point, se payer les cheminots. Aujourd'hui ils savent tous le prix qu'il faudra payer s'ils veulent s'attaquer à nos conditions de travail (tant au niveau des retraites que du reste) si nous n'avions rien fait, quel encouragement au démantèlement de la SNCF cela aurait été.

**"Je suis absolument certain que la France n'attendra pas les dates limites. Ça serait préférer une sorte de basculement brutal",** a déclaré Guillaume Pepy à l'Association des journalistes économiques et financiers.

## Les cheminots ne sont pas concernés par la loi El Khomri: ah bon !

Certains syndicats, tout comme la direction de la SNCF nous ont répété que les cheminots n'étaient pas concernés par la loi El Khomri. Or s'il est vrai que la loi de juillet 2014 stipule bien le maintien de la hiérarchie des normes dans le ferroviaire, donc que l'article 2 de la loi ne s'appliquerait pas aux cheminots. Il n'en demeure pas moins que **la loi El Khomri comporte ...52 articles.** Celui qui facilite les licenciements concernent bien les agents contractuels de la SNCF, celui sur les heures supplémentaires pouvant être payées 10% au lieu de 25%, celui sur l'obligation de renégocier les accords d'entreprise tous les 5 ans, celui sur l'affaiblissement de la médecine du travail, celui qui permettra de contourner l'avis des syndicats en passant par un référendum. **Finalement la grande majorité des articles de la loi El Khomri concernera les cheminots de la SNCF.**

Pour ce qui est de l'article 2 et la fameuse hiérarchie des normes. **L'ensemble des salariés de France subirait le non respect de la hiérarchie des normes et pas les cheminots...quel est l'enfant de 3 semaines qui peut croire une chose pareille.** Rappelez vous les réformes des retraites, celles où nous n'étions soit disant pas concernés et qui, deux ans après, nous tombaient dessus, au nom de l'équité entre salariés.

Il faut vraiment avoir la mémoire courte pour tomber dans ce type d'histoire pour endormir les tous petits. **La loi el khomri sera à plus ou moins long terme appliquée à tous les cheminots, ceux qui vous disent le contraire vous mentent.**



[www.sudrailpse.org](http://www.sudrailpse.org)



[www.facebook.com/sudrail.pse.3](http://www.facebook.com/sudrail.pse.3)



[www.twitter.com/SUDRailPSEoffic](http://www.twitter.com/SUDRailPSEoffic)

**PARIS**  
**Sud Rail**  
**EST**